



DOUCET, BETH & ASSOCIES (DBA)

ASSOCIATION
S.F.M. ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT (SFM A.D.)
7 RUE ALPHONSE DE LAMARTINE - 93240 STAINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

À l'Assemblée Générale de l'association S.F.M. ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29/12/2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association S.F.M. ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT (SFM A.D.) relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « 1.2 Faits marquants de SFM AD en 2025 » de l'annexe des comptes annuels.

12-14 Rue de l'Eglise - 75015 PARIS – Tél. : 01 45 79 41 24 – Contact : m.peronny@crowe-dba.fr

S.A.S. AU CAPITAL DE 41161,25 euros, inscrite au tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris et de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris
SIREN B 302 588 025 R.C.S. PARIS - TVA intracommunautaire : FR 63 302 588 025 - DOUCET, BETH & ASSOCIES est une filiale de RSA, qui est membre du réseau CROWE GLOBAL.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels au titre de l'exercice 2025 dans le paragraphe « 2.2. Changement de méthode de présentation des comptes annuels » concernant le changement de comptabilisation et de présentation comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

➤ Changement de méthode comptable :

Comme mentionné ci-dessus, la note « 2.2. Changement de méthode de présentation des comptes annuels » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice concernant l'application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de méthode comptable et de la présentation qui en est faite dans les comptes.

➤ Reconnaissance des produits d'exploitation :

Votre association comptabilise ses produits selon la méthode décrite dans les paragraphes « 2.15. Comptabilisation des produits ».

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte évaluation des produits et la présentation qui en est faite dans les comptes.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 22 juin 2026

DOUCET, BETH ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO



Annexe au rapport :

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	39 537	34 245	5 291	13 195	7 904	59.90
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	789 924	220 248	569 676	600 946	31 270	5.20
	Installations techniques, matériel et outillage	526 370	463 718	62 651	120 334	57 683	47.94
	En cours, avances et acomptes	734 806		734 806	416 788	318 018	76.30
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (1)						
	Participations	1 723		1 723	1 693	31	1.80
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	91		91	91		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	25 016		25 016	23 135	1 881	8.13
	Total II	2 117 468	718 212	1 399 256	1 176 183	223 073	18.97
	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	490 153	4 123	486 031	707 954	221 923	31.35
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	2 805 459		2 805 459	3 463 784	658 325	19.01
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (2)	18 745		18 745	23 305	4 561	19.57
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	446 678		446 678	1 290 631	843 953	65.39
	Total III	3 761 035	4 123	3 756 913	5 485 675	1 728 762	31.51
	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 878 503	722 335	5 156 168	6 661 857	1 505 689	22.60

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	1 075 159	1 075 159		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	111 411	408 875	520 286	127.25
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	197 237	520 286	323 049	62.09
	Situation nette (sous total)	766 511	963 748	197 237	20.47
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	1 396 184	1 478 844	82 660	5.59
	Provisions réglementées				
	Total I	2 162 695	2 442 591	279 896	11.46
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTEES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	308 560	598 591	290 031	48.45
	Total III	308 560	598 591	290 031	48.45
PROVISIONS	Provisions pour risques	54 772	20 000	34 772	173.86
	Provisions pour charges	225 698	204 264	21 434	10.49
	Total IV	280 470	224 264	56 206	25.06
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	480 976	608 006	127 030	20.89
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	654 265	900 322	246 057	27.33
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	714 779	655 411	59 369	9.06
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	55 842	1 092	54 750	NS
	Autres dettes	48 421	6 092	42 329	694.81
	Produits constatés d'avance	450 160	1 225 488	775 329	63.27
	Total V	2 404 443	3 396 411	991 968	29.21
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 156 168	6 661 857	1 505 689	22.60

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

113 240

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		320			320	
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		3 306 761		4 126 076	819 316	19.86
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		3 108 341		2 548 098	560 243	21.99
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public				800	800	100.00
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières		363 460		150 134	213 326	142.09
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		211 429		284 445	73 016	25.67
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				360	360	100.00
Utilisations des fonds dédiés		598 591		695 687	97 097	13.96
Autres produits		11 296		378	10 919	NS
Total I		7 600 198		7 805 979	205 781	2.64
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		2 340 968		2 921 670	580 702	19.88
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés		271 790		256 359	15 430	6.02
Salaires et traitements		3 245 656		3 180 648	65 008	2.04
Cotisations sociales		1 158 792		1 132 201	26 591	2.35
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		96 857		132 162	35 306	26.71
Dotations aux provisions		264 593		211 429	53 163	25.14
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés		308 560		598 591	290 031	48.45
Autres charges		96 518		1	96 517	NS
Total II		7 783 734		8 433 062	649 328	7.70
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		183 536		627 083	443 547	70.73

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		499	1 433		933	65.14
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III		499	1 433		933	65.14
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		14 200	15 524		1 324	8.53
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV		14 200	15 524		1 324	8.53
2. Résultat financier (III-IV)		13 701	14 091		391	2.77
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		197 237	641 175		443 938	69.24
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			121 889		121 889	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			1 000		1 000	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			120 889		120 889	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		7 600 697	7 929 300		328 603	4.14
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		7 797 934	8 449 586		651 652	7.71
5. EXCEDENT OU DEFICIT		197 237	520 286		323 049	62.09

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat		28 160		32 270	4 110	12.74
TOTAL		28 160		32 270	4 110	12.74
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole		28 160		32 270	4 110	12.74
TOTAL		28 160		32 270	4 110	12.74

SFM AD
Annexe aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'association se caractérise pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025 et clos le 31 décembre 2025 par les données suivantes :

Total du bilan	5 156 168 €
Produits d'exploitation	7 600 198 €
Déficit de l'exercice	197 237 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers.

1. ACTIVITE DE L'ASSOCIATION ET FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1. Objet et activité de SFM AD

Les activités développées par SFMAD s'adressent prioritairement aux habitants de la Seine-Saint-Denis – sans que ce ne soit exclusif – et plus particulièrement à ceux qui résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'association est implantée au sein de ces quartiers depuis plusieurs décennies et propose un accompagnement renforcé aux personnes en situation précaire dans leurs parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle ou leurs démarches quotidiennes dans la perspective d'un devenir autonome.

De par son expérience et son ancienneté sur le territoire, SFMAD a su développer des alliances et des coopérations et bénéficie d'un vaste réseau de partenaires avec lesquels elle travaille et monte des projets : le service public de l'emploi (France Travail, missions locales...), Services sociaux, organismes de formation, Centres sociaux, services des villes (jeunesse, seniors, éducation, handicap...), Conseil Départemental, Région, Etat, CAF, Etablissements Publics Territoriaux (Plaine Commune, Est Ensemble, Paris Terre d'Envol, Grand Paris Grand Est), associations, Structures d'Insertion par l'Activité Economique, entreprises...

SFMAD s'adresse aux jeunes et aux adultes de bas niveau de qualification qui cumulent souvent des difficultés d'ordre personnel, familial, social mais aussi d'ordre linguistique et professionnel. Nous les accueillons au sein de nos multiples actions qui répondent spécifiquement à leurs besoins et qui ont trait à l'accès aux droits, à l'accompagnement dans les démarches, à la formation linguistique telle les ateliers sociolinguistiques, la remise à niveau, la qualification (CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance, Auxiliaire de Vie aux Familles...)

Des actions "familles" et de "soutien à la parentalité » sont également proposées : sorties, ateliers thématiques sur les problèmes du quotidien, actions intergénérationnelles et accueil des jeunes enfants au sein de crèches pour les parents en insertion.

1.2. Faits marquants de SFM AD en 2025

Perspectives de continuité d'exploitation de l'association SFMAD :

Quoique l'association SFMAD reste confrontée à une situation financière fragile en raison des déficits accumulés depuis 2023, l'exercice 2025 montre une amélioration notable avec une réduction de plus de 50 % du déficit. Cette évolution résulte notamment d'une forte baisse des charges de personnel, les effectifs étant passés de 146 à 87 salariés, ainsi que de la poursuite d'un plan de redressement visant à mieux maîtriser les coûts et renforcer les financements. L'association bénéficie également d'accompagnements stratégiques (DLA, Inser'Eco/France Active Métropole) pour consolider son modèle économique et améliorer son pilotage financier. Malgré certaines pertes de marchés, elle conserve plusieurs activités structurantes financées, et développe de nouvelles perspectives de financement. Dans ce contexte, le Conseil d'administration considère que la continuité d'exploitation demeure justifiée, sous réserve de la poursuite des mesures engagées et du maintien des financements attendus.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes comptables retenus

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- ✓ règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07
- ✓ règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08.
- ✓ règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers ;
- ✓ règlement ANC n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC ;
- ✓ règlement ANC n° 2024-07 relatif à la distinction « dettes / autres fonds propres » modifiant divers règlements de l'ANC.

2.2. Changement de méthode de présentation des comptes annuels

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) a adopté :

- ✓ le règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 relatif au plan comptable général,
- ✓ le règlement ANC n° 2023-03 modifiant le règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les dispositions applicables pour la première fois aux comptes sociaux des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 se traduisent par :

- ✓ La modification du traitement de certains produits et charges et de leur présentation au compte de résultat et notamment :
 - la suppression de la technique du transfert de charges,
 - la restriction de la notion de résultat exceptionnel et sa présentation en une seule ligne de charges et de produits.
- ✓ La modification des postes du bilan tels que :
 - la trésorerie présentée en valeur nette en sous-rubrique des valeurs mobilières de placement,
 - les postes « instruments financiers » présentés à l'actif et au passif,
 - les charges constatées d'avance présentées en créances.

Les remboursements d'indemnités journalières de sécurité sociale (IJSS) et de frais de formation, comptabilisés en transferts de charges pour 34 435 euros en 2024, sont désormais comptabilisés en diminution des charges de personnel à compter de l'exercice 2025 pour 32 149 euros.

La quote-part de subvention d'investissement virée au résultat, comptabilisée en produits exceptionnels au titre de l'exercice 2024 pour 91 909 euros, est désormais présentée en produits d'exploitation à compter de l'exercice 2025 pour 82 660 euros.

2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de la vie prévue.

2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.5. Stocks

Néant.

2.6. Créances clients, autres créances et produits à recevoir

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.7. Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées durant l'exercice et dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

2.8. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'achat. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

2.9. Provision pour retraite

Conformément aux préconisations du règlement ANC 2014-03, le montant de l'engagement retraite de l'association envers les salariés fait l'objet d'une provision.

Résumé des méthodes et hypothèses retenues :

- Méthode des unités de crédit projetées
- Calcul selon droit de la convention collective des organismes de formation
- Taux d'actualisation : 3,60 %
- Taux de revalorisation de salaires : 2,50 %
- Taux de charges sociales patronales appliqué : 38,81 %
- Taux de contribution de l'employeur : 50%
- Turn-over : mobilité moyenne
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Age de départ à la retraite : 65-67 ans

2.10. Emprunts et dettes financières diverses

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

2.11. Dettes fournisseurs et charges à payer

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

2.12. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale.

2.13. Autres dettes

Les autres dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

2.14. Produits constatés d'avance

Ils concernent des produits engagés durant l'exercice et dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

2.15. Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés à partir des conventions de financements pour les subventions ou des heures réalisées pour les marchés publics.

Les conventions de financement des subventions sont comptabilisées en produits pour leur budget total à la date de signature de la convention.

A la date de clôture, si la totalité du budget de la subvention n'a pas été consommée, le solde à utiliser pour l'année N est constaté en fonds dédiés par le biais du compte 689 et en contrepartie les comptes 194 et 195.

Les soldes des subventions pour les années N+1 et après sont comptabilisés en produits constatés d'avance.

Les marchés publics sont comptabilisés pour la valeur contractualisée dans les bons de commande. A la date de clôture, les heures non encore réalisées sur les marchés comptabilisés sont inscrites en produits constatés d'avance.

3. COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Immobilisations et amortissements

3.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations	Valeurs brutes à l'ouverture	Acquisitions/ Augmentation	Cessions/ Diminution	Valeurs brutes à la clôture
Immobilisations incorporelles	39 537	0	0	39 537
Logiciels	39 537			39 537
Immobilisations corporelles	1 316 293	0	0	1 316 293
Structure 3 Rivières	417 139			417 139
Etanchéité 3 Rivières	4 640			4 640
Travaux liés structure 3 Rivières	65 574			65 574
Plafond 3 Rivières	37 363			37 363
Plomberie/Sanitaires/chauffage 3 Rivières	64 033			64 033
Appareillage électrique/luminaire 3 Rivières	15 471			15 471
Electricité 3 Rivières	12 047			12 047
Menuiserie 3 Rivières	85 869			85 869
Mobilier 3 Rivières	43 242			43 242
Sols/Plancher 3 Rivières	19 884			19 884
Peinture 3 Rivières	24 663			24 663
Matériel CAF	52 454			52 454
Installations techniques	730			730
Agencements installations	214 220			214 220
Matériel de transport	24 875			24 875
Matériel de bureau et informatique	175 379			175 379
Mobilier	58 710			58 710
Immobilisations en cours	416 788	318 018		734 806
Avances et acomptes	0			0
TOTAL GENERAL	1 772 618	318 018	0	2 090 636

3.1.2. Amortissement

Immobilisations	Valeurs brutes à l'ouverture	Dotation	Reprise	Valeurs brutes à la clôture
Immobilisations incorporelles	26 341	7 904	0	34 245
Logiciels	26 341	7 904		34 245
Immobilisations corporelles	595 014	88 953	0	683 967
Structure 3 Rivières	54 800	10 428		65 228
Etanchéité 3 Rivières	1 625	310		1 935
Travaux liés structure 3 Rivières	8 615	1 639		10 254
Plafond 3 Rivières	9 817	1 868		11 685
Plomberie/Sanitaires/chauffage 3 Rivières	22 432	4 269		26 701
Appareillage électrique/luminaire 3 Rivières	8 130	1 547		9 677
Electricité 3 Rivières	3 165	603		3 768
Menuiserie 3 Rivières	22 559	4 294		26 853
Mobilier 3 Rivières	22 722	4 325		27 047
Sols/Plancher 3 Rivières	10 449	1 988		12 437
Peinture 3 Rivières	24 663			24 663
Matériel CAF	52 454			52 454
Installations techniques	665	65		730
Agencements installations	181 495	9 785		191 280
Matériel de transport	22 211	2 664		24 875
Matériel de bureau et informatique	125 583	34 852		160 435
Mobilier	23 629	10 316		33 945
TOTAL GENERAL	621 355	96 857	0	718 212

Taux d'amortissement pratiqués :

Logiciels	3 ans	(linéaire)
Crèche 3 Rivières	entre 5 et 40 ans selon les composants	(linéaire)
Matériel CAF et installations techniques	5 ans	(linéaire)
Matériel de transport	5 ans	(linéaire)
Matériel de bureau et informatique	3 ans	(linéaire)
Mobilier	5 ans	(linéaire)

Immobilisations en cours

SFM AD a bénéficié du soutien de la CAF et du Département (subvention d'investissement) pour l'acquisition et l'aménagement d'un établissement d'accueil de jeunes enfants (crèche).

3.1.3. Immobilisations financières

Immobilisations	Valeurs brutes à l'ouverture	Acquisitions/ Augmentation	Cessions/ Diminution	Valeurs brutes à la clôture
Immobilisations financières	24 919	1 912	0	26 831
Parts BFCC	1 693	31		1 724
Titres immobilisés	91			91
Dépôts et cautionnement	23 135	1 881		25 016
TOTAL GENERAL	24 919	1 912	0	26 831

3.2. Stocks et dépréciation

Néant

3.3. Clients et autres créances

3.3.1. Etat des créances

Poste	Brut	Dépréciation	Net	-1 an	+1 an
Clients	458 020		458 020	458 020	
Clients douteux	4 123	4 123	0	0	
Clients factures à établir	28 010		28 010	28 010	
Créances clients, usagers	490 153	4 123	486 030	486 030	0
Fournisseurs avances et acomptes	140		140	140	
Personnel avances et acomptes	2 008		2 008	2 008	
IJSS à recevoir	5 177		5 177	5 177	
Rbt formation à recevoir	1 636		1 636	1 636	
Créances financeurs	2 584 200		2 584 200	2 584 200	
Taxe sur les salaires trop versé	9 707		9 707	9 707	
Produits à recevoir	202 591		202 591	202 591	
Autres créances	2 805 459	0	2 805 459	2 805 459	0
Charges constatées d'avance	18 745		18 745	18 745	
Charges constatées d'avance	18 745		18 745	18 745	0
Total	3 314 357	4 123	3 310 234	3 310 234	0

3.5. Fonds propres

Postes	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 075 159				1 075 159
Report à nouveaux	408 875	-520 286			-111 411
Résultat de l'exercice	-520 286	520 286		-197 237	-197 237
Situation nette	963 747	0	0	-197 237	766 511
Subventions d'investissement	1 478 844			-82 660	1 396 184
Provisions réglementées					0
TOTAL	2 442 591	0	0	-279 896	2 162 695

3.6. Subventions d'investissement

Subventions d'investissement reçues :

	A l'ouverture	Augmentation	Ajustement	Soldées	A la clôture
Département crèche 3 rivières	130 000				130 000
CAF crèche 3 rivières	464 000				464 000
Département FIPEP	22 902				22 902
ITI FEDER crèche 3 rivières	119 074				119 074
Ville de St DENIS	7 500			7 500	0
Département / plan REBOND	15 000			15 000	0
CAF INVEST REAAP	1 000			1 000	0
Département ALI investissement	156 480				156 480
Département Crèche Renelle	104 000				104 000
CAF Crèche Renelle	328 000				328 000
CAF Crèche Renelle	38 400				38 400
CAF Crèche Apolina	348 800				348 800
CAF Crèche Apolina	26 160				26 160
Agefiph	2 100				2 100
Total	1 763 416	0	0	23 500	1 739 916

Quote-part de subvention virée en compte de résultat :

	A l'ouverture	Virée en compte de résultat de l'exercice	Soldée	A la clôture
Département crèche 3 rivières	52 548	10 000		62 548
CAF crèche 3 rivières	70 474	13 411		83 886
Département FIPEP	22 211	2 664		24 875
ITI FEDER crèche 3 rivières	48 132	9 160		57 291
Ville St Denis	7 432	68	7 500	0
Département plan rebond	14 204	796	15 000	0
CAF Réaap	869	131	1 000	0
Département invest ALI	68 702	45 111		113 813
Agefiph	0	1 318		1 318
Total	284 572	82 660	23 500	343 732

3.7. Fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	SUBVENTIONS DE L'EXERCICE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Sans dépenses depuis deux exercices
<u>Subventions d'exploitation</u>								
Subventions d'exploitation								
Départ SAS PROPRE	160 000	133 333	48 750	133 333			48 750	
Département LING ADVF	44 600	29 733	43 384	29 733			43 384	
CDV CLAS	6 000	3 600	3 600	3 600			3 600	
CDV CAPAEPE	30 000	16 667	18 333	16 667			18 333	
DDCS ASL	44 460	38 903	39 940	38 903			39 940	
CDV ELF	72 500	48 333	44 615	48 333			44 615	
CDV CHEFFE AU FEMININ	20 000	12 857	14 738	12 857			14 738	
Départ Sénior +	420 000	239 745		239 745				
DRIEETS O2R	686 000	22 920		22 920				
Département AEPE	45 000	27 500	27 500	27 500			27 500	
Département ACI PE	14 000	25 000		25 000				
Département formation SIAE	18 000		11 700				11 700	
Efficience accès formation	16 000		16 000				16 000	
Plaine Commune-Etude Badgeon	12 000		12 000				12 000	
Département LING APP	30 000		28 000				28 000	
Total	1 618 560	598 591	308 560	598 591	0	0	308 560	0

3.8. Provision pour risques et charges

Nature	A l'ouverture	Compte à compte	Reprise	Dotations	A la clôture
Provisions IFC	143 294		143 294	154 834	154 834
Provisions prime de précarité	60 970		60 970	70 864	70 864
Provisions fonds adaptation	20 000				20 000
Autres provisions				34 772	34 772
Total provisions	224 264	0	204 264	260 470	280 470

Elles sont composées de :

- La provision IFC concerne l'engagement de retraite envers les salariés de l'association.
- La provision prime de précarité concerne la prime de précarité des salariés dont la fin du contrat est prévue sur les exercices suivant.
- La provision pour fonds d'adaptation a été constituée pour faire face aux risques d'inéligibilité de dépenses sur projets UE.
- Autres provisions : FSE extras Muros pour 20 403 euros et FAMI PADOX pour 14 369 euros

3.9. Dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établist de crédit	477 536	109 799	223 993	143 744
Emprunts et dettes financières divers	3 440	3 440		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	654 265	654 265		
Personnel et comptes rattachés	135 213	135 213		
Organismes sociaux	190 886	190 886		
Etat et autres collectivités publiques	388 680	388 680		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	55 842	55 842		
Autres dettes	48 421	48 421		
Produits constatés d'avance	450 160	450 160		
TOTAUX	2 404 443	2 036 706	223 993	143 744

3.10. Ressources annuelles

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation comprennent :

	Exercice N	Exercice N-1
Cotisations / Adhésions	320	360
Production vendue de services	3 306 761	4 126 076
Subventions d'exploitation	3 108 341	2 548 098
Contributions financières	363 460	150 134
Reprises de provisions	211 429	250 011
Transferts de charges		34 435
Reprise de fonds dédiés	598 591	695 687
Ressources liées à la générosité		800
Cotisations et autres	11 296	378
Total des ressources	7 600 198	7 805 979

Résultat financier

Le résultat financier est constitué des charges d'intérêts sur emprunts pour 14 200 € et des produits financiers pour 499 €.

3.12. Charges à payer et produits à recevoir :

Détail des charges à payer :

▪ Intérêts courus à payer	4 603 €
▪ Fournisseurs, factures non parvenues	307 493 €
▪ Provision sur congés payés	131 990 €
▪ Provision charges sociales (CP et primes)	38 995 €
▪ Provision charges fiscales (CP et primes)	13 324 €
▪ Provision participation formation	49 681 €

Détail des produits à recevoir

▪ Clients, factures à recevoir	28 010 €
▪ Financeurs, financement à recevoir	202 591 €

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. Contributions volontaires et gratuités

Le règlement ANC 2018-06 rend obligatoire le recensement, la valorisation et la comptabilisation des contributions volontaires. Le recensement a permis d'identifier les temps de bénévolat suivants :

Un médecin :

- 4 interventions par mois à raison de 2 heures par intervention sur 11 mois, soit 88 heures
- 1 animation de prévention santé de 3 heures tous les deux mois, soit 18 heures

Une psychométricienne :

- 2 interventions par mois à raison de 3 heures par intervention sur 11 mois, soit 66 heures

Une animatrice pour le projet « MATER »

- 4 interventions par mois à raison de 7 heures par intervention sur 11 mois, soit 308 heures

La valorisation retenue est de 110 euros de l'heure chargés pour le médecin et la psychométricienne, puis de 30 euros de l'heure chargés pour l'animatrice. Les 480 heures de bénévolat recensées pour l'exercice sont donc valorisées à 28 160 euros.

4.2. Effectif moyen

L'effectif moyen au 31 décembre 2025 est de 107,28 personnes, il se décompose de la façon suivante :

Cadres : 7 ETP

Employés : 100,28 ETP

4.3. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

La rémunération des trois cadres les plus rémunérés s'élève à 192 893 €.

4.4. Fiscalité

Les activités de l'association ne sont pas fiscalisées.

4.5. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025 s'élèvent à 23 280 euros TTC au titre de la mission de certification des comptes.

